



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 septembre 2023

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 26**

OBJET :
Modification des tarifs
municipaux – Tarifs d'entrée des
spectacles de l'Espace d'Albret.

N° 109/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 21 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 15 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO, GELLY Adjoint au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DULOUDARD, FONTANEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.
Mesdames BES et IBN-SALAH.

Absente non excusée :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 10 juillet a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur GELLY

L'Espace d'Albret offre des saisons culturelles variées en proposant, notamment, de la musique, de la danse, du cirque, du théâtre, des spectacles de marionnettes pour enfants et adultes.

Les tarifs proposés varient selon les spectacles, les tarifs sont revus dans la limite de 10 % par an par décision du Maire (délibération n°14/2020 du 28 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire).

Cette décision précise également quel tarif s'applique à chacun des spectacles proposés.

AR Prefecture

047-214701955-20230927-DEL1092023-DE
Reçu le 27/09/2023

Les tarifs s'appliquant pour la saison culturelle 2023-2024 sont les suivants :

	Plein	Réduit	Abonné	Enfant -12 ans	Scolaire
TARIF A	20 €	17 €	14 €	10 €	5 €
TARIF B	15 €	12 €	11 €	8 €	5 €
TARIF C	10 €	8 €	6 €	6 €	5 €
TARIF D	6 €	6 €	6 €	3 €	3 €
TARIF CIRC'a	37 €	-	-	-	-
TARIF Florida	26 €	24 €	-	0 €	15 €

Tarifs auxquels peut s'ajouter une commission sur les ventes en ligne des spectacles qui est fixée à 7% du prix du billet.

Pour rappel, deux formules d'abonnement sont également disponibles.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place un nouveau tarif d'entrée le « TARIF A+ » pour certains spectacles permettant ainsi de s'adapter à l'offre culturelle du territoire.
Pour la saison culturelle 2023-2024 seul le spectacle « Thomas VBD s'acclimate » pourrait être concerné par le tarif A+.

	Plein	Réduit	Abonné	Enfant -12 ans	Scolaire
TARIF A+	25 €	22 €	18 €	12 €	5 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'UNANIMITE

➤ D'instaurer un nouveau tarif d'entrée aux spectacles de l'Espace d'Albret, le tarif A+ :

	Plein	Réduit	Abonné	Enfant -12 ans	Scolaire
TARIF A+	25 €	22 €	18 €	12 €	5 €

- De préciser que ce tarif sera applicable à compter de la saison culturelle 2023-2024.
- De dire que les recettes correspondantes seront encaissées sur le compte 7062/331, redevances et droits des services à caractère culturel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,

[Handwritten signature]